

# Perfectionnement professionnel pour la région Amériques de l'IB

## Directives relatives aux ateliers à la demande

### En quoi consiste le perfectionnement professionnel de l'IB ?

Les ateliers de perfectionnement professionnel et les ressources de l'IB sont des outils indispensables pour développer les programmes de l'IB et former les professionnels de l'éducation de votre établissement, et ce, à tout moment au cours de son processus d'autorisation. Avec ses différents types d'ateliers, le perfectionnement professionnel de l'IB est flexible, abordable et procure des occasions de collaboration entre les communautés scolaires.

### Qui peut faire une demande d'atelier ?

Toutes les écoles du monde de l'IB et tous les établissements scolaires candidats ou intéressés peuvent faire une demande d'atelier. Les demandes sont étudiées au cas par cas. Veuillez noter qu'à des fins de facturation, votre établissement devra disposer d'un accès à Mon établissement pour faire une demande d'atelier.

### Quelles sont les possibilités en matière de perfectionnement professionnel à la demande ?

#### Deux modèles sont proposés

##### Ateliers organisés pour un seul établissement

Les ateliers organisés pour un seul établissement sont des formations de l'IB planifiées à la demande d'un établissement afin de répondre à ses besoins en matière de perfectionnement professionnel. Ils aident les établissements à satisfaire aux exigences en matière d'autorisation et d'évaluation, et ils créent un environnement collaboratif pour les enseignants et les membres du personnel tout en éliminant ou réduisant considérablement les frais de déplacement.

##### Ateliers regroupant plusieurs établissements

Les ateliers regroupant plusieurs établissements sont des formations de l'IB planifiées à la demande de deux ou plusieurs établissements scolaires situés dans la même région afin de répondre à leurs besoins

en matière de perfectionnement professionnel. Ils aident des groupes d'établissements à satisfaire aux exigences en matière d'autorisation et d'évaluation, et ils créent un environnement collaboratif pour les enseignants et les membres du personnel tout en éliminant ou réduisant considérablement les frais de déplacement.

## Types d'ateliers

### Ateliers traditionnels

Les ateliers traditionnels sont organisés en personne pour les professionnels de l'éducation d'un établissement individuel et comprennent 15 heures de formation réparties sur 2,5 jours consécutifs. Ils se déroulent dans les locaux d'un établissement ou dans un lieu adapté choisi par le demandeur et sont organisés en collaboration avec les coordonnateurs de l'IB.

### Ateliers mixtes

Les ateliers mixtes à la demande comprennent 12 heures de formation réparties sur 2 jours consécutifs et sont assortis d'une activité d'apprentissage autonome. L'activité doit être terminée dans les sept jours **suivant** la fin de la partie traditionnelle de l'atelier.

### Ateliers en ligne

Les ateliers en ligne à la demande permettent à un même établissement ou à un groupe d'établissements de suivre des ateliers asynchrones et animés en ligne, répartis sur quatre semaines. Ces ateliers permettent une interaction plus étroite avec les animateurs et une expérience d'apprentissage en ligne plus personnalisée.

### Ateliers virtuels

Les ateliers virtuels à la demande permettent aux établissements ou aux groupes d'établissements d'organiser un apprentissage synchrone sur une plateforme en ligne dédiée (ou « classe virtuelle ») pendant deux jours, sans que la présence des participants soit nécessaire dans leur établissement. Les participants des classes virtuelles accèdent au même contenu et réalisent les mêmes objectifs d'apprentissage que pour les ateliers traditionnels, avec un format optimisé pour ce contexte virtuel.

## Quels sont les ateliers disponibles ?

[Tous les ateliers proposés par l'IB](#) peuvent faire l'objet d'une demande afin d'être organisés pour un seul établissement ou pour plusieurs établissements. Certains sont disponibles au format traditionnel, mixte ou virtuel tandis que d'autres sont proposés uniquement en ligne.

Les ateliers sont disponibles dans l'une des trois langues officielles de l'IB (anglais, espagnol ou français).

Le déroulement d'une formation, quelle qu'elle soit, dépendra de la disponibilité des animateurs d'atelier ou des animateurs d'atelier en ligne.

## Quelle catégorie d'atelier dois-je choisir ?

Tous les ateliers proposés par l'IB appartiennent à l'une des trois catégories suivantes.

- **Catégorie 1 ou présentation** – Les ateliers de catégorie 1 portent sur la philosophie de l'IB et la mise en œuvre de ses programmes. Tout comme les ateliers de présentation, ils comprennent des ateliers obligatoires aux fins d'autorisation de la mise en œuvre des programmes.
- **Catégorie 2** – Les ateliers de catégorie 2 portent sur l'enseignement des quatre programmes éducatifs de l'IB.

- **Catégorie 3** – Les ateliers de catégorie 3 sont recommandés à l’ensemble des professionnels de l’éducation, des coordonnateurs de l’IB et des chefs d’établissement ou des décideurs durant leur parcours d’apprenants permanents.
- Il existe également deux ateliers de présentation intitulés « Développer le PEI » et « Développer le POP ».

## Comment effectuer une demande d’atelier ou d’événement de formation\* ?

Vous pouvez envoyer une demande d’atelier de perfectionnement professionnel au moyen du portail dédié, depuis la plateforme Mon établissement accessible sur Mon IB.

Veuillez consulter [notre guide](#) étape par étape (en anglais) pour obtenir de plus amples informations sur le processus de demande.

\* Les associations de l’IB et les ministères de l’Éducation doivent travailler directement avec les établissements scolaires pour l’organisation et le déroulement d’événements organisés pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements. Seuls les coordonnateurs du programme de l’IB et les chefs d’établissements peuvent demander un atelier de perfectionnement professionnel au moyen du portail.

## À quel moment dois-je présenter une demande pour l’organisation d’un atelier ou d’un événement de formation ?

Les établissements sont tenus d’envoyer leur demande de perfectionnement professionnel de l’IB le plus tôt possible.

### Ateliers traditionnels et ateliers mixtes à la demande

Les demandes pour les ateliers traditionnels et mixtes à la demande doivent être reçues au moyen du portail **12 semaines** minimum avant la date de début souhaitée.

### Ateliers virtuels à la demande

Les demandes pour les ateliers virtuels à la demande doivent être reçues au moyen du portail **huit semaines** minimum avant la date de début souhaitée.

### Ateliers en ligne à la demande

Les ateliers en ligne à la demande se déroulent sous la forme de sessions préprogrammées sur une durée d’un an, le premier mercredi de chaque mois. Les établissements doivent envoyer leur demande d’atelier en ligne au moins **cinq semaines** avant la date souhaitée du début de l’atelier.

**Remarque** : tout contrat nécessitant la signature d’un représentant de l’IB ainsi que toute demande associée aux attestations d’assurance et aux demandes d’inscription des fournisseurs doivent être envoyés à l’IB au moins 90 jours avant la date de début prévue pour l’atelier.

## Quel est le nombre minimum de participants requis pour organiser un atelier ?

Les ateliers doivent accueillir au moins sept participants pour avoir lieu, qu’ils soient organisés pour un seul établissement ou qu’ils regroupent plusieurs établissements. Le nombre maximum de participants par animateur d’atelier est de 25. Au-delà de ce nombre, nous suggérons de proposer un second atelier ou d’inviter un deuxième animateur à codiriger l’atelier. Cela s’applique également aux ateliers en ligne à la demande.

**Remarque** : les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » sont les seuls dont le nombre maximum de participants est différent. Pour ces ateliers de présentation, le nombre maximum

de participants par animateur d'atelier est de 50. Au-delà de ce nombre, nous vous proposerons un second atelier ou un co-animateur.

## Où mon atelier se déroulera-t-il ?

### Ateliers traditionnels et ateliers mixtes à la demande

Tous les ateliers traditionnels et mixtes se déroulent dans un lieu adapté choisi par le demandeur. Souvent, les ateliers sont organisés dans les locaux de l'établissement.

L'organisation d'ateliers traditionnels ou mixtes à la demande nécessite plus de planification et d'organisation logistique et, par conséquent, les établissements doivent tenir compte des responsabilités supplémentaires suivantes avant d'envoyer leur demande :

- soutenir les animateurs d'atelier et les représentants sur place ;
- organiser la restauration pendant toute la durée de l'événement pour les animateurs d'atelier et les représentants (nous recommandons vivement de le faire aussi pour les participants) ;
- fournir des articles de papeterie, mettre en place la signalétique du lieu de l'événement, fournir des badges nominatifs et le matériel nécessaire pour la tenue de l'atelier ;
- fournir aux animateurs d'atelier et aux représentants des impressions/photocopies sur place, en quantité limitée ;
- mettre à disposition un lieu adapté disposant de salles de taille appropriée pour les ateliers ;
- mettre à disposition une salle adaptée pour la réunion des animateurs avant l'événement.

**Remarque :** les ateliers mixtes se déroulent en partie à distance et nécessitent que les participants effectuent une activité d'apprentissage autonome devant être envoyée dans les sept jours suivant la fin de la partie traditionnelle de l'atelier.

### Ateliers virtuels à la demande

Les ateliers virtuels à la demande sont essentiellement asynchrones et organisés au moyen de la plateforme en ligne BigBlueButton. Les participants y accèdent à distance depuis leur ordinateur personnel et peuvent se joindre aux sessions depuis l'endroit où ils se trouvent.

### Ateliers en ligne à la demande

Les ateliers en ligne sont essentiellement asynchrones : les modules sont hébergés sur la plateforme d'apprentissage en ligne Moodle et sont accessibles à distance depuis les ordinateurs personnels des participants. Certains ateliers en ligne comprennent des appels synchrones sur BigBlueButton, que les animateurs d'atelier en ligne organisent pendant la formation.

## Qui animera mon atelier ?

### Animateurs d'atelier

Les ateliers traditionnels, mixtes et virtuels sont dirigés par des professionnels de l'éducation autorisés par le réseau de collaborateurs de l'IB (IBEN). Ces professionnels sont appelés « animateurs d'atelier ».

Notre réseau des collaborateurs de l'IB (IBEN) est chargé de nommer les animateurs d'atelier. Un établissement scolaire peut solliciter l'intervention d'un animateur d'atelier en particulier. L'IB examinera sa demande, mais ne peut pas garantir d'y accéder.

### Représentants

Si votre événement de formation traditionnel ou virtuel à la demande rassemble cinq ateliers ou plus, un représentant lui sera affecté. Nommé automatiquement par l'IBEN, le représentant apporte un soutien supplémentaire et s'assure du respect des normes d'assurance de la qualité. Lorsqu'un représentant est affecté à un événement de formation, les frais liés à sa présence sont pris en charge par l'IB.

## Animateurs d'atelier en ligne

Les animateurs d'atelier en ligne sont des professionnels de l'éducation expérimentés qui ont été formés pour proposer des formations en ligne. Ils sont désignés par l'équipe du perfectionnement professionnel en ligne. Ils interviennent uniquement lors des ateliers en ligne à la demande.

## Programme des ateliers

### Ateliers traditionnels à la demande

Les ateliers traditionnels comprennent **15 heures** de formation réparties sur **2,5 jours consécutifs** selon le programme ci-dessous.

### Ateliers mixtes à la demande

Les ateliers mixtes comprennent **12 heures** de formation réparties sur **2 jours consécutifs** et sont assortis d'une **activité d'apprentissage autonome supplémentaire**. L'activité doit être terminée et envoyée dans les sept jours **suivant** la fin de la partie traditionnelle des ateliers (deuxième jour).

<b>1<sup>er</sup> jour</b>	
8 h – 8 h 30	Inscriptions
8 h 30 – 10 h	Début de la formation (session 1)
10 h – 10 h 15	Pause
10 h 15 – 11 h 45	Suite de la formation (session 2)
11 h 45 – 12 h 45	Repas de midi
12 h 45 – 14 h 15	Suite de la formation (session 3)
14 h 15 – 14 h 30	Pause
14 h 30 – 16 h	Suite de la formation (session 4)
<b>2<sup>e</sup> jour</b>	
	Suite de la formation (session 5)
8 h 30 – 10 h	
10 h – 10 h 15	Pause
10 h 15 – 11 h 45	Suite de la formation (session 6)
11 h 45 – 12 h 45	Repas de midi

12 h 45 – 14 h 15	Suite de la formation (session 7)
14 h 15 – 14 h 30	Pause
14 h 30 – 16 h	Suite de la formation (session 8)
<b>3<sup>e</sup> jour*</b>	
8 h 30 – 10 h	Suite de la formation (session 9)
10 h – 10 h 15	Pause
10 h 15 – 11 h 45	Fin de la formation (session 10)

\* Pour les ateliers mixtes de 2 jours, la section « 3<sup>e</sup> jour » du tableau ne s'applique pas.

**Remarque** : un emploi du temps réduit comprenant six heures de formation traditionnelle ou virtuelle est proposé pour les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » (organisés pour un seul établissement uniquement).

### Ateliers virtuels à la demande

Les ateliers virtuels à la demande comprennent **12 heures de formation obligatoires** réparties sur **2 jours consécutifs** et sont assortis d'une **activité d'apprentissage autonome supplémentaire**.

**Remarque** : un emploi du temps réduit comprenant six heures de formation traditionnelle ou virtuelle est proposé pour les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » (organisés pour un seul établissement uniquement).

### Ateliers en ligne à la demande

Les ateliers en ligne à la demande consistent en un module d'apprentissage par semaine, essentiellement asynchrone, pour un total de **quatre modules répartis sur quatre semaines**. Les participants devront travailler au moins quatre heures par semaine pour terminer les activités d'apprentissage pertinentes.

**Remarque** : un emploi du temps réduit comprenant six heures de formation en ligne sur une période d'une semaine est proposé pour les ateliers de présentation « Développer le PEI » et « Développer le POP » (organisés pour un seul établissement uniquement).

### Comment inscrire les participants ?

Votre interlocuteur principal, désigné par l'IB, vous enverra un lien d'inscription une fois que votre demande aura été traitée. Vous recevrez des instructions supplémentaires sur la manière de modifier les informations de votre inscription ou pour effectuer des changements.

Nous conseillons vivement aux établissements et aux personnes chargées de l'inscription des participants de vérifier l'exactitude de toutes les informations avant la date limite d'inscription.

- La date limite d'inscription pour les ateliers **mixtes** à la demande et les **ateliers en ligne à la demande** est fixée à **22 jours avant le début de l'atelier**.
  - Il n'est pas possible de modifier une inscription à ce type d'atelier après la date limite.
- La date limite d'inscription pour les ateliers **traditionnels et virtuels** à la demande est fixée à **15 jours avant le début de l'atelier**.

- Si vous devez effectuer des changements après cette date, veuillez envoyer un courriel à votre interlocuteur principal au sein de l'équipe chargée du perfectionnement professionnel de l'IB.

## Quelles sont les exigences à respecter ?

### Ateliers traditionnels et ateliers virtuels à la demande

Afin de satisfaire aux exigences, les participants doivent assister à l'ensemble des sessions de l'atelier, ce que les listes de présence envoyées à l'IB après l'événement permettront de confirmer.

### Ateliers mixtes à la demande

Afin de satisfaire aux critères de réussite, les participants doivent assister à l'ensemble des sessions de l'atelier, ce que les listes de présence envoyées à l'IB après l'événement permettront de confirmer, et envoyer le fruit du travail effectué pour l'activité d'apprentissage autonome dans un délai de sept jours après la fin de la partie traditionnelle de l'atelier.

### Ateliers en ligne à la demande

Nous recommandons aux participants de se connecter au moins trois fois par semaine et de consacrer au moins quatre heures par semaine à réaliser les activités d'apprentissage. Les participants doivent terminer l'ensemble des travaux demandés afin d'obtenir leur certificat de réussite.

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez lire les exigences à respecter disponibles sur les pages du site Web de l'IB consacrées au perfectionnement professionnel.

## Combien coûte un atelier ?

Région	Atelier de présentation organisé pour un seul établissement  (atelier traditionnel à la demande sur une journée)	Ateliers organisés pour un seul établissement  (traditionnels/mixtes à la demande)	Ateliers regroupant plusieurs établissements  (traditionnels/mixtes à la demande)	Ateliers organisés pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements (en ligne à la demande)  Tous les ateliers, y compris les ateliers de présentation	Ateliers organisés pour un seul établissement ou regroupant plusieurs établissements (virtuel à la demande)  Tous les ateliers, y compris les ateliers de présentation
Amérique du Nord	3 000 USD* (7 à 50 participants)  6 000 USD* (51 à 100 participants)  9 000 USD* (101 à 150 participants)	550 USD par participant (7 participants minimum)	595 USD par participant (7 à 149 participants)  585 USD par participant (pour les ateliers comptant 150 participants ou plus)	3 000 USD** par atelier  (7 à 25 participants pour les ateliers normaux et 7 à 50 participants pour les ateliers de présentation)***	3 000 USD** par atelier  (7 à 25 participants pour les ateliers normaux et 7 à 50 participants pour les ateliers de présentation)***

Amérique latine	2 500 USD* (7 à 50 participants)	310 USD par participant (7 participants minimum)	365 USD par Participant (7 participants minimum)	3 000 USD** par atelier	3 000 USD** par atelier
	5 000 USD* (51 à 100 participants)			(7 à 25 participants pour les ateliers normaux et 7 à 50 participants pour les ateliers de présentation)***	(7 à 25 participants pour les ateliers normaux et 7 à 50 participants pour les ateliers de présentation)***

\* Pour les ateliers de présentation uniquement, les tarifs sont doublés pour les formations de deux jours.

\*\* Tarifs en vigueur jusqu'à fin juin 2021.

\*\*\* Des ateliers supplémentaires seront prévus pour les établissements/districts scolaires qui doivent former plus de 25 participants (ateliers normaux) ou 50 participants (ateliers de présentation).

**Remarque :** les taxes applicables seront ajoutées au prix des ateliers se déroulant au Canada.

### Frais supplémentaires à la charge du demandeur (le cas échéant)

- Frais de transport des animateurs d'atelier et des représentants entre l'établissement d'accueil et l'hôtel
- Frais de restauration des participants, des animateurs d'atelier et des représentants
- Articles de papeterie et tout autre matériel nécessaire au bon déroulement de l'atelier
- Frais d'impression / de photocopie sur place, en quantité limitée, pour les animateurs d'atelier et les représentants

### Frais pris en charge par l'IB

- Frais de transport aérien des animateurs d'atelier et des représentants
- Frais de transport des animateurs d'atelier et des représentants entre l'aéroport et l'hôtel
- Frais d'hébergement des animateurs d'atelier et des représentants
- Honoraires des animateurs d'atelier et des représentants
- Frais de restauration des animateurs d'atelier et des représentants en dehors des heures d'atelier

### Comment fonctionne le processus de facturation ?

Une fois la date limite d'inscription passée, les établissements scolaires intéressés ayant accès à Mon établissement recevront une facture finale pour tous les types d'ateliers demandés. Toutes les factures devront être réglées dans les 30 jours suivant leur réception.

Les écoles du monde de l'IB et les établissements scolaires candidats qui ont accès à Mon établissement recevront une facture finale dans les délais indiqués ci-dessous. Toutes les factures devront être réglées dans les 30 jours suivant leur réception.

#### Ateliers traditionnels et ateliers mixtes à la demande

Une facture finale sera envoyée dans les deux semaines suivant la fin de l'événement.

#### Ateliers virtuels et ateliers en ligne à la demande

Une facture finale sera envoyée une fois la date limite d'inscription passée.



## Politique en matière d'annulation

Si un ou plusieurs établissements scolaires annulent leur participation une fois qu'un atelier a été confirmé, ils devront s'acquitter de l'ensemble des frais engagés par l'IB. Ces frais peuvent inclure les dépenses liées au déplacement et au logement des participants, y compris toutes les taxes en vigueur. Ils dépendront des circonstances entourant l'annulation.

L'IB se réserve le droit d'annuler un atelier en cas d'inscriptions insuffisantes ou de circonstances imprévues. Dans le cas peu probable où nous serions amenés à annuler un atelier, nous rembourserons les droits d'inscription déjà réglés sous forme d'avoir crédité sur le compte de votre établissement. Il pourra être utilisé pour régler toute autre facture ou tous autres frais d'atelier dus à l'IB. Si le paiement a été effectué par carte bancaire, le remboursement sera effectué sur la carte utilisée pour régler les frais d'inscription.

Veillez noter que l'IB ne rembourse pas les frais de déplacement des participants.

## Quels sont les autres aspects à prendre en compte ?

- Nous demandons aux établissements d'être suffisamment motivés et organisés pour accueillir des événements de formation ou pour participer aux possibilités de perfectionnement professionnel avant de déposer une demande.
- Avant d'effectuer une demande, veuillez lire les [conditions générales](#) mondiales concernant le perfectionnement professionnel de l'IB ainsi que les conditions générales applicables à votre région.

## Que dois-je faire si j'ai des questions ?

Cliquez [ici](#) pour accéder à la foire aux questions concernant les ateliers virtuels à la demande.

Cliquez [ici](#) pour accéder à la foire aux questions concernant les ateliers en ligne à la demande.

Si vous souhaitez vous adresser à un membre de l'équipe de logistique du perfectionnement professionnel, veuillez écrire directement à l'adresse électronique [iba.pd@ibo.org](mailto:iba.pd@ibo.org).